



Réf. Farde e-Assemblées : 2513004

N° OJ : 60

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/03/2023

Objet : Asbl "Mission Locale pour l'Emploi".- Subside 2023.- Convention.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a décidé de subventionner l'ASBL La Mission Locale pour l' Emploi pour ses frais de fonctionnement;

Considérant qu'un montant de 422.140,00 EUR est prévu au budget ordinaire de 2023 à l'article 85109/33202 (Subsides aux organismes au service des ménages);

Considérant qu'il est nécessaire de faire une convention entre la Ville de Bruxelles et la Mission Locale pour l'Emploi fixant les modalités de paiement ainsi que les délais pour remettre les pièces justificatives;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRETE :

Article unique : la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl La Mission Locale pour l'Emploi est adoptée

Annexes :

[Convention 2023 FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)